

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents :
- Absents :
- Votants :

Date de convocation :

08/11/2023

Date d'affichage :

08/11/2023

Séance du 15/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Christian BONNET, M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN ;

Absents excusés : M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ; Mme Solveig De CORNEILLAN,

Secrétaire :

OBJET : Prestations « Bonus territoire » CAF

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le 13 décembre 2019, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard a signé avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020/2024.

Suite à cette signature, la Caisse d'Allocations Familiales du Gard a fait évoluer son périmètre d'actions existantes et les activités périscolaires ALP ont été retenues pour intégrer les prestations « bonus territoire » à hauteur de 0.15€ par heure (avec un nombre d'heures plafond figé en 2022).

Pour cela, un avenant à la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès et la Caisse d'Allocations Familiales du Gard doit être conclu afin de prendre en compte les ALP dans le bonus territoire pour la période 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à **xxx** décide :

D'approuver l'avenant à la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

La secrétaire,

MMM

Le Maire,

Laurent BOUCARUT